

Le Comité français du Bouclier Bleu et les plans d'urgence en bibliothèque

Congrès ABCF 24/09/09

Tout d'abord, je voudrais remercier les organisateurs et Magali Hurtrel-Pizarro de m'avoir proposé de vous parler du Bouclier bleu et des plans d'urgence.

Le comité français du Bouclier bleu est une organisation qui s'est donné un but magnifique : protéger le patrimoine, sous toutes ses formes, en cas de sinistre, de catastrophe naturelle ou de conflit armé. Mais c'est aussi une organisation qui repose uniquement sur la volonté et le travail de ses adhérents. Alors, plus il sera connu, plus le travail sera partagé, et plus les idées seront nombreuses sur la façon de parvenir au but, plus les résultats seront probants... J'avais déjà eu, en début d'année, l'occasion de rédiger pour votre bulletin, un article sur la conservation, où j'avais abordé la question du Bouclier Bleu.

Je me proposais donc de vous détailler l'organisation du Bouclier bleu, et de vous donner en un second temps plus d'éléments pour bien vous faire toucher du doigt la nécessité des plans d'urgence en bibliothèque.

Le Comité Français du Bouclier Bleu est une association créée en 2001. Il œuvre pour la protection des biens culturels en cas de sinistre, de conflit armé ou de catastrophe naturelle. Nous nous intéressons aussi bien au bâti (monuments) qu'à l'écrit (archives, livres), aux sites (jardins, sites naturels) qu'à l'audiovisuel (films, photographies). Cette association regroupe des professionnels et des particuliers de tous horizons impliqués dans des actions de prévention et de réaction post-sinistre.

1. L'organisation du Bouclier bleu

1.1. L'origine du CFBB

1.1.1. La convention de La Haye

C'est au lendemain de la seconde guerre mondiale, que l'on a pu évaluer les pertes énormes subies par l'ensemble de la communauté culturelle ; pour n'en citer que quelques-unes, subies par les bibliothèques : entre 1939 et 1945 en Tchécoslovaquie, des collections entières furent confisquées, dispersées et détruites, y compris les fichiers. Les pertes totales sont estimées à 2.000.000 volumes. En Pologne, la Bibliothèque nationale de Varsovie fut complètement détruite et 700.000 volumes perdus. En Allemagne un tiers des ouvrages fut détruit bien que les ouvrages les plus précieux aient été mis à l'abri à l'extérieur. 100 millions d'ouvrages ont été détruits en Union Soviétique.

C'est en 1954 qu'une convention fut signée à La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Un bouclier bleu, emblème de cette convention, devait être apposé sur les monuments ou sites culturels à protéger.

La *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé* est le premier instrument international accepté à l'échelle mondiale qui soit exclusivement axé sur la protection du patrimoine culturel. Elle s'applique aux biens meubles ou immeubles, y compris les monuments d'architecture, d'art ou d'histoire, les sites archéologiques, les œuvres d'art, les manuscrits, les

livres et autres objets d'intérêt artistique, historique ou archéologique, ainsi que les collections scientifiques de toute nature.

Les Etats qui sont parties à la Convention se sont engagés à atténuer les conséquences d'un conflit armé pour le patrimoine culturel et notamment à :

- adopter des mesures préventives pour assurer cette protection non seulement en période d'hostilités (quand il est souvent trop tard) mais également en temps de paix ;
- protéger et respecter les biens culturels en cas de conflit armé (cette obligation s'applique également aux conflits de caractère non international) ;
- marquer d'un bouclier bleu certains bâtiments et monuments importants.

1.1.2. LE PREMIER PROTOCOLE à LA CONVENTION DE LA HAYE

Avec la Convention a été adopté un Protocole qui interdit l'exportation des biens culturels d'un territoire occupé et exige le retour de ces biens dans le territoire de l'Etat d'où ils ont été exportés. Le Protocole interdit également expressément que les biens culturels soient retenus au titre de dommages de guerre. A ce jour, 127 Etats sont parties à la Convention et 87 d'entre eux au Protocole.

1.1.3. LE DEUXIÈME PROTOCOLE à LA CONVENTION DE LA HAYE

Les actes barbares commis contre les biens culturels au cours des nombreux conflits qui ont éclaté à la fin des années 80 et au début des années 90 ont mis en évidence certaines limites dans la mise en œuvre de la Convention. Un réexamen de la Convention a commencé dès 1991 et un deuxième Protocole a été adopté lors de la Conférence diplomatique de La Haye en mars 1999. Ce deuxième Protocole étend considérablement les dispositions liées au respect des biens culturels et à la conduite des hostilités, fournissant ainsi un niveau de protection plus avancé que précédemment. En effet, il crée une nouvelle catégorie de protection renforcée pour les biens culturels particulièrement importants pour l'humanité, biens qui sont protégés par des dispositions légales adéquates au niveau national, et qui ne sont pas utilisés à des fins militaires. Il définit, en outre, les sanctions à apporter pour les violations graves commises à l'encontre des biens culturels et précise les conditions dans lesquelles la responsabilité pénale individuelle est engagée. Enfin il crée un Comité intergouvernemental de douze membres pour veiller à la mise en œuvre de la Convention et du deuxième Protocole. Ce Protocole reconnaît officiellement le Comité international du Bouclier Bleu comme l'une des organisations autorisées à contribuer, en tant qu'instance consultative, au travail du Comité intergouvernemental. Le 2^e Protocole est entré en vigueur le 9 mars 2004 après avoir été officiellement ratifié par 20 Etats Parties.

Mais qu'est-ce que le Comité international du Bouclier Bleu ?

1.2. LE COMITÉ INTERNATIONAL DU BOUCLIER BLEU : ICBS (International Committee of the Blue Shield)

En 1996 quatre organisations internationales représentant les différents secteurs de la culture se sont unies pour constituer le Comité international du Bouclier Bleu (ICBS, International Committee of the Blue Shield). Il s'agit du Conseil international des archives (ICA), du Conseil international des musées (ICOM), du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et de la Fédération internationale des bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA). Il représente un corps inégalé d'experts capables de conseiller décideurs et professionnels en cas de

conflit armé ou de catastrophe naturelle menaçant le patrimoine culturel à travers le monde. Les quatre organisations travaillent également sur la prévention des risques tant au niveau international que local.

1.2.1. PRINCIPES ET OBJECTIFS DE L'ICBS

Les principaux objectifs de l'ICBS sont :

- de faciliter l'apport d'une aide internationale lors de situation d'urgence grâce à la coopération de l'ICBS avec les organisations nationales ;
- de proposer les services de ses experts ;
- d'encourager la protection et le respect dû au patrimoine culturel et particulièrement de promouvoir l'élaboration de normes concernant la prévention des risques ;
- de former des experts à la prévention et au contrôle des catastrophes ainsi qu'à la remise en état ou réhabilitation, tant au plan national que régional.

En fait l'idée principale est que le Bouclier Bleu devienne, avec le temps et pour le patrimoine culturel, ce que la Croix Rouge est pour l'humanitaire.

Une Charte du Bouclier Bleu a été élaborée et adoptée à Strasbourg en avril 2000 et elle s'appuie sur le respect des principes suivants :

- actions communes
- indépendance
- neutralité
- professionnalisme
- respect de l'identité culturelle
- sans but lucratif

1.2.2. DOMAINES D'INTERVENTION

L'action de l'ICBS comporte trois phases différentes : avant, pendant et après un conflit ou une catastrophe. Jusqu'à présent la phase préventive a été privilégiée. Elle implique :

- d'évaluer les risques et de sensibiliser les décideurs, les professionnels et le public aux menaces réelles ;
- d'améliorer la prévention des risques ;
- de former les professionnels à intervenir lors d'une catastrophe et après ;
- d'organiser des ateliers de sensibilisation et de formation ;
- de promouvoir l'élaboration de plans d'urgence, plus spécialement au sein des institutions nationales.

L'ICBS entend mettre l'accent sur le fait que les mesures préventives sont utiles non seulement dans la perspective d'une catastrophe mais également dans la gestion quotidienne d'une institution et qu'elles contribuent au bon entretien des collections.

1.2.3. LE RÉSEAU BOUCLIER BLEU

La grande force du Bouclier Bleu est d'être multi-sectoriel et de rassembler professionnels et institutions issus des différents secteurs de la culture. En mettant leur expertise en commun et en se rapprochant des autorités militaires et des services du secours, le Bouclier Bleu se veut un modèle à forte efficacité dans la gestion des risques au niveau national. Des organisations comme le Comité international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et l'ICCROM (International Centre for the Study of the Preservation and Restoration of Cultural Property) représentent à coup sûr un partenariat important pour de futures activités. Il est **essentiel que la diversité des personnels concernés par la prévention des risques et la gestion des catastrophes soit également impliquée, non seulement quand survient la catastrophe mais aussi en amont.**

1.3. Les COMITÉS NATIONAUX DU BOUCLIER BLEU

Dès sa création il est apparu que l'efficacité du Comité international du Bouclier Bleu serait d'autant plus grande s'il était relayé par la création de comités nationaux. Il est en effet vital que cette initiative internationale soit reprise et supportée par des initiatives au plan local. Au fil des années, des comités nationaux du Bouclier Bleu se sont constitués dans différents pays, d'autres sont en cours de constitution. La Belgique fut la première à avoir son comité, suivie de près par les Pays Bas, le Royaume Uni, la France, l'Italie,... Aujourd'hui, plus de 20 pays ont leur comité national du bouclier bleu, et 20 autres sont en cours de création.

1.4. LE COMITÉ FRANÇAIS DU BOUCLIER BLEU (CFBB)

Créé en 2001, le Comité français du Bouclier Bleu est le relais en France du Comité international du Bouclier Bleu. C'est une association sans but lucratif, régie par la loi de 1901 sur les associations. A l'image du Comité international du Bouclier bleu le Comité français regroupe donc des représentants des quatre organisations fondatrices, (ICA, ICOM, ICOMOS et IFLA) qui sont membres de droit ainsi que le Comité français de la Croix-Rouge.

Les priorités se sont concentrées sur la sensibilisation aux risques encourus par le patrimoine culturel, les mesures préventives et d'urgence à mettre en place pour minimiser les conséquences des catastrophes, l'échange d'informations professionnelles et la coopération transversale entre cultures et institutions.

Le Comité français du Bouclier Bleu compte à ce jour plus de 92 adhérents particuliers et 38 adhérents institutionnels.

1.4.1. LES GROUPES DE TRAVAIL

Afin de fonctionner avec plus d'efficacité le CFBB a décidé de se structurer en groupes de travail, chaque groupe étant chargé d'un thème en particulier. C'est ainsi que nous avons actuellement quatre groupes :

- groupe **Communication**, plus particulièrement chargé des publications : dépliants, bulletin, actes des journées d'études, communiqués à la presse, site web, forum de discussion sur Internet, etc.
- groupe **Plan d'urgence**, chargé de sensibiliser à la prévention et de favoriser la mise en forme et la mise en application des plans d'urgence.
- groupe **Unités d'intervention**, plus particulièrement chargé d'étudier la logistique des services du secours, afin de constituer des équipes d'interventions constituées de

professionnels de la conservation capables de réagir dans l'urgence. Ces deux groupes sont maintenant regroupés pour une meilleure efficacité.

- groupe **Mémoire des sinistres** chargé de constituer une base de données répertoriant les sinistres étant survenus sur le territoire national, en vue d'en tirer des conséquences pour l'avenir et surtout pour renseigner les victimes de prochains sinistres sur les erreurs à éviter et les mesures d'urgence à prendre pour minimiser les conséquences de tels sinistres.

Pour que le Bouclier Bleu devienne vraiment un instrument capable de gérer les catastrophes efficacement il importe que son réseau soit diversifié, étendu et ramifié. L'expertise des professionnels, leur bonne volonté et leur dévouement sont un atout important qu'il ne faut pas minimiser. Mais rien ne se fera et ne pourra se faire si les responsables politiques et les décideurs ne sont pas convaincus de l'importance de respecter et de sauvegarder le patrimoine culturel.

Il faut que les professionnels que nous sommes insistions auprès des responsables de nos institutions pour qu'elles se dotent d'un plan d'urgence écrit, la plupart d'entre elles en étant dépourvues. Enfin il faut que nous prenions l'habitude de travailler ensemble et non chacun pour soi. Le dicton "l'union fait la force" est plus que jamais à l'ordre du jour.

1.4.2. LES MISSIONS DE SAUVETAGE

Le CFBB a rempli deux missions de sauvetage aux Archives de Cologne, effondrées le 3 mars 2009 à la suite de travaux du métro.

Le 3 mars 2009, les archives de Cologne ont sombré dans un cratère profond de 12 m. Le bilan humain est grave : 2 morts mais il aurait pu être plus lourd. Ayant remarqué des fissures dans le bâtiment et un bruit de craquement, les employés des archives ont donné l'alerte, ce qui a permis l'évacuation juste avant l'effondrement.

Des travaux d'extension du métro avaient lieu dans la zone où est situé le bâtiment détruit.

La perte matérielle est également considérable. La destruction des documents ensevelis, menacés par la suite par une montée des eaux, a touché nombre de documents majeurs historiquement irremplaçables – notamment des manuscrits du Xe siècle ou des originaux du compositeur Jacques Offenbach et du Prix Nobel de littérature Heinrich Böll, tous deux natifs de Cologne. De même, elles abritaient les principales délibérations de la municipalité depuis 1322, les comptes municipaux depuis 1370, la correspondance avec les autres grandes villes, cours, princes et armées, rassemblées dans plus de 200 volumes.

Suite au drame, des mesures d'urgence ont été prises : le sol a été consolidé, les maisons voisines qui risquaient de s'effondrer ont dû être étayées. Une gigantesque bâche est venue recouvrir en partie les ruines.

La première mission s'est déroulée du 27 avril au 1er mai dernier et a permis de traiter, avec quelques 80 bénévoles en tout (14 envoyés par le CFBB) environ 2 km linéaires de documents d'archives.

La seconde mission a eu lieu début août, au sein d'une mission générale du Bouclier

bleu international (60 professionnels du patrimoine environ venus de France, des Pays-Bas, de Belgique, de Grande-Bretagne, de Suède et de Suisse) .

Les bénévoles français étaient au nombre de 25 cette fois-ci. Une telle opération a été rendue possible grâce à la coordination du Bouclier Bleu, mais surtout grâce à ses partenaires : l'association [Archivistes sans Frontières \(section France\)](#) , le [service des Archives de la SNCF](#) (Sardo), l'[ADEDA78](#) (Association des Diplômés de Saint-Quentin-en-Yvelines) et l'[Association des Archivistes Français](#).

1.4.3. LES SECTIONS LOCALES

1.4.3.1. La section locale "Grand Sud Ouest"

1.6.1.1.Historique

1.5.1.1.Marseille

1.4.3.2. La section locale Paris

La section locale de Paris s'est constituée l'an dernier. Odile Dupont vous en dira plus tout à l'heure. Ils sont très actifs. Ils ont ainsi proposé, lors des Journées du Patrimoine, les 19 et 20 septembre derniers, un atelier aux Archives Nationales sur l'"Intervention d'urgence pour sauver le patrimoine", pour apprendre aux particuliers qui peuvent, eux aussi, être victimes de dégâts des eaux sur leur patrimoine personnel (livres, archives, photos, journaux, autres supports), à manipuler ces documents endommagés et essayer de les sauver.

1.4.3.3. Les sections en projet : Haute Normandie, Rhône Alpes, PACA

1.4.4. Les actions menées

1.4.4.1. Les actions du CFBB national

1.4.4.1.1. Le projet MEEDDAT

Le groupe national travaille actuellement à la rédaction d'un schéma directeur d'un "plan patrimoine culturel et risques ", auprès du Ministère de l'Ecologie, de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire.

L'objectif est de faire des propositions qui contribueront à faire progresser la prévention des risques et à réduire la vulnérabilité du patrimoine culturel.

Ce travail mobilise en ce moment, et pour pas mal de temps encore, le travail des groupes de travail "plan de sauvegarde / premières interventions" et "communication".

1.4.4.1.2. La communication : faire connaître

Le groupe "communication" a fait et fait toujours un très gros travail de "faire savoir" : le site web (www.bouclier-bleu.fr), un dépliant qui devrait sortir dans quelques jours, des annonces de presse, etc...

1.4.4.2. Les actions de la section locale Grand Sud Ouest

1.4.4.2.1. Les groupes de travail

1.4.4.2.1.1. Le groupe communication

- Le DVD

"Patrimoine et risques majeurs dans le grand sud-ouest : Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc-Roussillon. "

Ce film traite d'un point de vue historique et régional des dégradations voire des destructions du patrimoine causées par différents facteurs (inondation, séisme, incendie, etc.). Il insiste sur le sentiment de perte suscité lors de la destruction d'un bien patrimonial et vise à sensibiliser les acteurs de la vie culturelle. Le but est d'aboutir à une prise de conscience globale des risques sur le patrimoine.

Le DVD a pour but d'être distribué aux personnes qui en font la demande, et/ou présenté aux acteurs de la vie culturelle (élus, etc...) *via* un médiateur (membre de Bouclier Bleu par exemple).

Objectifs à court terme : dossier de presse sur le DVD pour les journaux de conseils généraux, de mairies, des préfectures, des musées, archives, bibliothèques de Midi-Pyrénées ; actions auprès des services pédagogiques des musées et établissements culturels ; des sociétés savantes ; plus à l'Association des archivistes français, Bibliopat, etc...

- La note de la préfecture

- Au cours du premier semestre 2009, a été envoyée une note du préfet aux communes de Haute-Garonne et Midi-Pyrénées, relative à l'inscription du patrimoine culturel dans les plans communaux de sauvegarde le 23 février 2009 (citant le CFBB)

- La lettre aux correspondants "Défense"

- De même, en avril dernier, il y a eu l'envoi par la préfecture d'une lettre d'information aux conseillers municipaux (correspondants défense) évoquant également la section locale du CFBB (N° du 18 avril 2009).

1.4.4.2.1.2. Le groupe Plan de Sauvegarde

L'objectif du groupe était au départ que les plans d'urgence soient élaborés dans tous les établissements des membres du groupe. En réalité, le travail se révèle difficile, car les gens du groupe n'arrivent pas à se réserver assez de temps pour la rédaction de ces plans d'urgence (j'y reviendrai tout à l'heure). Il nous a donc fallu changer un peu notre angle d'attaque :

A défaut que tout soit en place dans chaque établissement pour l'éventualité d'un sinistre, nous avons travaillé sur la façon de procéder au mieux si le sinistre se produit malgré tout, et notamment sur la façon dont les établissements peuvent s'aider les uns les autres en cas de sinistre. J'y reviendrai tout à l'heure, mais une fois que le sinistre s'est déclaré, ce dont on a besoin, c'est de place pour évacuer et conserver en toute sécurité les collections (soit les collections sèches, soit celles qui sont inondées selon les cas) ; c'est aussi de l'aide humaine, en volontaires pour évacuer.

- Les listes de volontaires et conventions de mise à disposition de personnels

C'est pourquoi nous avons travaillé d'abord sur la rédaction de conventions de mise à disposition de personnels (tout d'abord du personnel interne à une collectivité territoriale, c'est-à-dire par exemple dans le cas de la mairie de Toulouse, que nous puissions, nous

bibliothèque d'Etude et du Patrimoine, aller aider sur notre temps de travail les collègues d'un musée ou des archives sinistrés : il faut que l'administration au niveau des instances dirigeantes (secrétariat général) soient d'accord ; ensuite, on travaillera sur des conventions de mise à disposition de personnels extra-collectivité (que nous, Mairie de Toulouse, on puisse aller aider les collègues des Archives Départementales ou des BU), mais là, les problèmes sont plus importants encore...

Parallèlement, il fallait bien sûr constituer des listes de volontaires prêts à intervenir à tout moment sur un sinistre, ce que nous avons fait.

- Les conventions de mise à disposition de locaux

L'autre angle d'attaque était la mise à disposition de locaux vacants, sécurisés, équipés pour héberger des collections (de musées, d'archives, de bibliothèques) : recensement des espaces vacants, obtention de l'accord des directions, etc...

- Les 50 documents à sauver

Enfin, lister les collections majeures à protéger dans son établissement paraît également une étape obligatoire de façon à pouvoir au minimum être en possibilité de les sauver, elles, (ce seront soit les pompiers, soit les membres du personnel qui pourront les sauver, selon les cas...) Il est clair que c'est une phase difficile pour un bibliothécaire, mais il faut bien avoir conscience que si on ne le fait pas, on risque de ne rien sauver du tout, ou alors de sauver des choses qui sont peut être moins précieuses que d'autres. Le problème est que chaque responsable des collections peut faire sa propre liste de documents prioritaire, la liste globale ne sera pas forcément la même si on se place au niveau local plus large. Je m'explique : en effet, un responsable va lister 5 ouvrages – imprimés anciens- qui lui paraissent majeurs à ses yeux ; pour les imprimés notamment, il peut se trouver que d'autres établissements de la même ville peuvent conserver ce même document : (on est d'accord que ce ne sera pas le même exemplaire). Ainsi, si je me prépare à un sinistre dans ma bibliothèque, et si seule, je mets sur la liste des documents prioritaires la première impression toulousaine, je l'enlèverai sans doute si je fais ma liste en collaboration avec les collègues des archives, car il se trouve que les archives conservent elles aussi un autre exemplaire de la première impression toulousaine...

- Divers

Une réflexion est également lancée sur la rédaction d'une sorte de vade-mecum à destination des petites communes (notamment pour les archives) et des SDIS.

1.4.4.2.1.3. Le groupe premières interventions

Un certain nombre d'exercices pratiques ont déjà été mis en place, à l'issue desquels des power points de "gestes à faire / à ne pas faire" ont été réalisés. Ces power points sont ensuite diffusés à l'ensemble des membres de la section locale.

Le prochain par exemple se fera sur l'efficacité des bâches anti-feu et/ou sur l'organisation des manipulations : bordereaux, étiquetage, etc...

1.4.4.2.1.4. Le groupe Mémoire des sinistres

fait le recensement de divers sinistres sur le patrimoine en Haute-Garonne (bibliographie, enquête) : AZF, inondations et coulées de boue, etc...

1.4.4.2.1.5. Le groupe Moyens, matériels, mutualisation

surnommé groupe « 3M » (Matériaux, Mutualisation des Moyens)

Les objectifs du groupe sont les suivants :

- identifier les types de matériels de première urgence (bâches de protection, aspirateurs à eau, etc) et de seconde urgence (caisses de transports, etc).
- établir une liste des fournisseurs et prestataires possibles dans la région ou de façon proche : transporteurs spécialisés, entrepôts frigorifiques, restaurateurs, techniciens, etc.

Réfléchir sur les possibilités de mutualisation :

- enquêter sur les moyens à disposition dans chaque établissement
- réfléchir à des contrats ou conventions d'entraide à mettre à disposition des sites patrimoniaux (moyens tant matériels que humains) au niveau local ou régional.

Ce groupe s'est lancé depuis un an dans la réalisation d'une base de données regroupant des informations sur des fournisseurs ou des prestataires pouvant être contactés rapidement en cas de sinistre.

La base <http://prestataires.bouclier-bleu.fr>

login : prestataires

mot de passe : grandsudouest (en minuscules, tout attaché)

Présentation de la base prestataires et fournisseurs

Le groupe travaille sur une interface de type wiki. Il s'agit du même principe que l'encyclopédie wikipédia, c'est une mise en réseau des données où toute personne (pour l'instant autorisée par un mot de passe) peut intervenir pour rajouter ou modifier des informations. C'est une interface très facile d'utilisation qui nous a permis de commencer à alimenter cette base.

Configuration de la base : 2 entrées principales

- Recherche par territoire :

L'orientation choisie a été d'intégrer de préférence des fournisseurs ou des prestataires locaux pour privilégier un service de proximité, donc rapide. Nous avons donc défini une catégorie par département pour le Grand Sud-Ouest et intégré ensuite des fournisseurs et prestataires hors région. Ainsi, pour retrouver tous les fournisseurs inclus dans la base et installés en Haute-Garonne, il suffit de cliquer sur Haute-Garonne [[ouverture page Haute-Garonne](#)] ; ils sont ensuite classés par ordre alphabétique (et non par spécialité).

[[ouverture de la première fiche pour montrer sa configuration](#) : coordonnées / produits, prestations / commentaires]

[[Retour à la page Recherche par territoire](#)]

Dans cette deuxième partie, nous trouvons donc quelques fournisseurs installés dans des régions parfois très lointaines de notre Sud-Ouest [[ouverture Ardennes](#)] ou des fournisseurs d'envergure nationale [[ouverture Essonne](#)].

Je reviendrai un peu plus loin sur la pertinence d'inclure ce type de fournisseur.

- Recherche par spécialité : plusieurs catégories ont été définies mais elles peuvent encore être modulées, on peut en rajouter ou en éliminer selon les besoins. Vous voyez là un état de la base qui est loin d'être achevé (si tant est que ce type de travail peut être un jour achevé...).

Nous avons donc tenté d'inclure toutes les catégories permettant de classer ces fournisseurs et prestataires que l'on peut être amené à solliciter en cas de sinistre ou pour gérer les suites d'un sinistre.

- Matériels :
 - o 5 sous-catégories :
 - o [\[ouverture de la page fournitures de conservation\]](#) On retrouve des fournisseurs de la région parisienne (Secan, Stouls) ou des fournisseurs non spécialisés en conservation, comme Décathlon, mais proposant des produits pour des usages très spécifiques (poids en caoutchouc) [\[ouverture de la page Décathlon\]](#)
 - o Champ commentaire : [\[retour à la page Secan\]](#) Le champ commentaire a parfois été rempli. Il permet de noter des précisions d'ordre pratique ou de dire si on juge que le produit proposé est particulièrement adapté à tel ou tel usage. Il faut souligner que cette base n'est pas constituée à des fins publicitaires mais c'est un outil de travail, il se peut donc qu'on soit amenés à inclure des commentaires qui ne plairont peut-être pas aux sociétés (comme signaler les délais un peu longs). Les entreprises jugées trop peu fiables ou ne répondant pas à nos besoins sont bien sûr d'emblée écartées.
 - o [\[ouverture de la page emballage/conditionnement\]](#) Nous retrouvons dans cette catégorie Arden plast, mais aussi Castorama [\[ouverture de la page Casto\]](#) et des fournisseurs locaux, installés à Toulouse ou dans sa proche banlieue [\[ouverture de la page Midi-caoutchouc\]](#)
- Transport : [\[ouverture de la page LPart\]](#) Pour certains prestataires nous avons noté les coordonnées de la maison mère et de l'antenne régionale.
- Congélation : pour l'instant cette catégorie est vide
- Lyophilisation : cette catégorie regroupe des laboratoires très spécialisés, donc plus rares et qui ne sont donc pas forcément situés dans le Sud-Ouest [\[ouverture de la page Lyofal\]](#) Vous remarquez que les informations sont très succinctes, en fait Lyofal nous a fourni des précisions sur leurs prestations mais nous n'avons pas encore eu le temps de les intégrer.
- Pour les catégories Nettoyage et Gardiennage, qui sont pour l'instant vides, nous réfléchissons aussi à la façon dont on peut faire intervenir des services municipaux (c'est un champ de réflexion de la thématique mutualisation des moyens) car nous sommes nombreux dans ce groupe à faire partie de la Mairie de Toulouse. Maintenant la question se pose de savoir si on inclus ou non dans cette base des services municipaux qui ne vont pas par définition intervenir dans des institutions hors mairie de Toulouse.
- Catégorie Restaurateurs-Conservateurs :

- C'est la catégorie la mieux aboutie grâce au travail de recensement effectué.

[\[Retour à la page d'accueil\]](#)

- glossaire : nous avons prévu d'inclure à cette base un glossaire pour définir des termes employés souvent très spécifiques (il reste à faire)
- recherche possible :
 - en dehors de la recherche par spécialité ou territoire, il est possible de faire une recherche par mot clé [\[exemple : taper dans la case recherche « bacs » ; « métal » ; « tissus »\]](#)
 - concernant l'utilisation pratique de cette base, nous ne l'avons pas encore testé avec un candide (nous comptons faire l'expérience avec l'un de nos collègues pour voir si quelqu'un qui la découvre arrive à en tirer des informations)

La réalisation de cette base est donc en cours et la réflexion sur les catégories et les prestataires à y inclure n'est certainement pas achevée.

Si on veut que cette base soit un outil pratique et inédit, et non un simple annuaire (ce qui existe déjà par ailleurs), il faut que l'on se concentre sur des prestataires et des fournisseurs de proximité ou qui proposent des services et des produits bien spécifiques.

Quant à la destination de cette base, nous souhaitons qu'à terme elle soit accessible sur le site du Bouclier Bleu. La question se pose de savoir si on la rend accessible aux seuls adhérents ou à tout public. Dans ce dernier cas, il faudra revoir la question de la diffusion des coordonnées personnelles (par exemple des restaurateurs).

1.4.4.2.1.6. Le groupe Inventaire des sites de conservation

Objectifs :

- Etablir une typologie des lieux méconnus de Haute-Garonne (on commence effectivement par ce département) susceptibles de conserver des objets sensibles (lieux de culte, services administratifs, établissements scolaires, parcs naturels, par exemple) afin d'aider les services de secours (pompiers en particulier) à planifier leurs interventions. Ainsi, pour prendre un exemple concret, si un incendie se déclare dans une église, les pompiers ne savent pas forcément que c'est le 2eme tableau à droite qu'il faut sauver en priorité ; de même, si un incendie se déclare dans un hôpital, les services de secours s'occuperont bien évidemment des malades et des personnels, mais il peut y avoir aussi des éléments patrimoniaux (tableaux, archives, etc...) d'importance à sauver après l'évacuation des personnes...
- Faire le lien avec les conservateurs des antiquités et objets d'art, ceux de l'inventaire, les architectes des bâtiments de France, les animateurs des pays d'art et d'histoire, etc.
- Elaborer une méthode de travail transposable dans d'autres départements pour recenser ces lieux.

2.4.4.2.2. Les autres activités

2.4.4.2.2.1. Les réunions d'information

Nous organisons plusieurs fois par an des réunions d'information (avec des interventions de collègues de différents établissements. Quelques exemples : la prise en compte de la

prévention dans les expositions temporaires ; le plan d'urgence du Musée de Castres ; la déclinaison d'un plan d'intervention à l'échelle d'un département : la pyramide inversée au secours des collections (archives départementales, municipales, objets d'art...) ; l'intégration de la prévention des sinistres dans le projet de construction d'un nouveau établissement (musée-bibliothèque).

Lors de l'une de ses journées d'information, une présentation nous avait été faite sur les risques sur le patrimoine liés aux **séismes** dans la région. Un récapitulatif sur les méthodes de surveillance et d'analyse a montré que les Pyrénées sont une zone sensible, particulièrement dans l'ouest (les alentours de Lourdes) ainsi que du côté espagnol en Catalogne.

Je me permets donc de noter cette information à l'attention de ceux d'entre vous qui seriez en charge de bibliothèques patrimoniales, pour souligner une fois de plus l'importance de la prévision d'un sinistre (puisque pour les séismes, il ne paraît pas possible de les empêcher...)

La prochaine réunion d'information aura lieu le 20 novembre à la médiathèque José Cabanis de Toulouse et sera axée sur l'eau et tous ses problèmes.

2.4.4.2.2. L'enquête sur les tempêtes du Sud Ouest

Il s'agit principalement de la tempête Klaus qui a eu lieu le 24 janvier 2009.

Des vents d'une grande intensité ont balayé le sud de la France, d'ouest en est avec des pointes à 160 km/h pour Bordeaux, 190 km/h pour Perpignan. La tempête est comparable voire supérieure à celle de 1999 par sa durée. Toute la région Sud-Ouest a été classée en vigilance rouge dès le 23 janvier (la veille de la tempête).

Les dégâts ont été importants mais les leçons tirées lors de la tempête de 1999 ont été profitables.

En effet, l'enquête menée séparément par les DRAC d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées ont montré que grâce à l'entretien régulier du patrimoine bâti et à la bonne réactivité des entreprises qui ont pu sécuriser la veille les échafaudages, les dégâts ont été moindres qu'en 1999.

Cependant, il est à noter qu'ils ont été bien plus importants dans la région Aquitaine qu'en Midi-Pyrénées, avec par exemple d'importants dégâts dans la **cathédrale de Bayonne** où un pinacle a traversé la voûte d'une chapelle endommageant sa clé ornée. Les mesures d'urgence ont été prises (la couverture a été bâchée, des étalements ont été posés afin d'éviter d'autres chutes). Le musée basque de Bayonne a lui aussi été sévèrement endommagé.

Bien que certains sites étaient été plus durement frappés que d'autres, les dégâts sur le patrimoine bâti et sur les collections restent tout de même minimes comparé au désastre écologique dans les **parcs et jardins**. Car ce sont bien les sites naturels les principales victimes de la tempête Klaus.

Suite à ce drame, le Bouclier Bleu a décidé d'agir en recensant exhaustivement les dégâts survenus tant sur le patrimoine bâti que sur les sites naturels. Une enquête, encore en cours, est menée auprès des institutions touchées afin de connaître la manière dont elles ont pu prévenir le risque, si cela a été possible, savoir à quoi elles ont été confrontées (type de dégâts) et vers qui elles se sont tournées pour trouver de l'aide.

Les premières conclusions ont montré que les institutions de plus en plus sensibilisées aux risques ont généralement anticipé : fermeture des volets et fenêtres, protection des collections sous bâche, etc... quand cela a pu être possible. Mais ce sont les propriétaires de jardins qui ont payé le lourd tribut de la tempête. Pas suffisamment informés, pas encore totalement intégrés aux plans d'urgence. Les solutions d'aide de première urgence ont été difficiles à mettre en œuvre.

Ce travail d'enquête devrait permettre à terme de sensibiliser voir d'intégrer au Bouclier Bleu des associations de parcs et jardins afin de leur apporter des solutions ou de mutualiser des aides ponctuellement pour intervenir en premières urgences.

2. L'importance d'un plan d'urgence en bibliothèque

2.1. Quelques définitions

La prévention du risque étant au cœur des objectifs du Bouclier Bleu, il est intéressant de comprendre ce que recouvre cette notion. Plusieurs définitions peuvent être avancées. Elles sont différentes selon le domaine qu'elles définissent.

La définition courante du risque est celle que l'on retrouve dans les usuels : il s'agit d'un danger, d'un inconvénient, plus ou moins probable, auquel on est exposé. Cependant, il y a différents types de risques auxquels les bibliothèques sont exposées.

Par exemple **le risque industriel** se caractérise par un accident se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations, les biens, l'environnement ou le milieu naturel

Le risque naturel : Le risque naturel recouvre la notion de risque d'exposition à une catastrophe naturelle ou aux dangers de réalisation de certains aléas naturels. Il y a diverses définitions du risque naturel selon les pays, les époques et les domaines traités. Les risques naturels ont deux origines principales : d'une part biologique (épidémie, pandémie, etc...) ou environnementale (séismes, tempêtes, inondation...). Le risque environnemental majeur auquel le monde est le plus fréquemment confronté est l'inondation.

Le risque majeur : C'est donc, un accident d'une gravité très élevée mais d'une probabilité d'occurrence très faible. Il résulte de la confrontation d'un aléa avec un ou plusieurs enjeu(x). L'accident provoque une situation de crise telle que "la société se trouve dépassée par l'immensité du désastre" (Haroun Tazieff). L'organisation des secours demande alors la mise en place de moyens exceptionnels. Le risque majeur appartient au domaine du risque collectif et correspond à un accident avec de nombreuses victimes et/ou des dommages importants

pour les biens et/ou pour l'environnement (ex : en 2001, explosion d'AZF à Toulouse, inondations dans la Somme...).

La connaissance des risques est au cœur de l'action du Bouclier Bleu. C'est-à-dire connaître pour mieux agir et donc prévenir.

2.2. Les risques sur les collections de bibliothèque

2.2.1. L'inondation

L'accident le plus fréquent en bibliothèque est **l'inondation**. La bibliothèque de l'Institut catholique de Toulouse en sait quelque chose, mais je crois que peu d'entre nous peuvent se vanter de n'avoir jamais connu la moindre petite inondation dans son propre établissement.

Les causes d'une inondation peuvent être naturelles (gros orage, pluie diluvienne, gel faisant éclater des canalisations, crue du cours d'eau) ou techniques (problème de raccord de pluvial, d'évacuation d'eaux usées, fuite de chasse d'eau, rupture de canalisation lors de travaux, rupture de joints par usure ...).

Les risques encourus par les livres, qu'ils soient anciens ou récents, rares ou non, sont d'être mouillés, d'être humides et d'être envahis par les moisissures.

S'ils sont *mouillés*, les livres vont se gorger d'eau, tant au niveau des feuillets, qu'au niveau des couvertures, qu'elles soient de carton, de toile, de papier ou de cuir. Les feuillets de papier glacé (livres d'art) qui sont mouillés sont irrémédiablement perdus car ils vont coller les uns aux autres. Rien ne sera possible pour les sauver. Les cuirs vont gonfler, changer de couleur ; les papiers anciens vont gonfler et doubler ou tripler de volume, et faire éclater les coutures et les couvertures.

Les papiers *humides* perdent rapidement leur encollage (apprêt qui permet au papier de « se tenir », de ne pas être mou) : le feuilletage d'un livre humide risque de façon importante de déchirer les feuillets. Les cuirs et les cartons des livres modernes vont subir des variations dimensionnelles et donc faire éclater le mode d'assemblage.

Les *spores de champignons* sont partout, à l'état ordinaire sur chacun d'entre nous, et naturel, dans tous les magasins.

Les champignons, ou moisissures, n'attendent que des conditions favorables pour se développer en moisissures actives. Ces conditions favorables sont réunies dès qu'il y a dans un local :

- humidité relative supérieure à 65% ;
- température supérieure à 22° ;
- absence de ventilation.

Ces conditions sont évidemment très vite réunies quand une inondation arrive : quelle que soit l'ampleur de l'inondation et donc même quand elle n'atteint pas directement les livres eux-mêmes, le taux d'humidité relative de la pièce augmente immédiatement, et le risque de développement des moisissures est donc très important. Il peut se déclencher entre 24h et 48h après le démarrage de l'inondation.

Une fois passé le stade de la germination, les moisissures peuvent continuer à se développer ou du moins à survivre à des valeurs nettement inférieures.

Attention notamment aux flaques d'eau résiduelles qui peuvent demeurer par exemple sous les socles des rayonnages, invisibles sans le "test du buvard". Elles peuvent suffire à maintenir

élevée l'humidité relative, et rendre les conditions favorables au développement des moisissures.

Les moisissures qui se développent sur les livres « mangent » les documents ; elles se nourrissent des substrats organiques dont sont constitués les livres anciens et modernes : papier, colles, fils, cuir. Il existe jusqu'à 400 espèces différentes de moisissures « prédatrices » de livres. Certaines peuvent cohabiter dans un même ouvrage, se nourrissant de 2 constituants différents du livre. Si rien n'est fait, le livre devient rapidement couvert de champignons : les feuillets perdent leur encollage, le papier devient mou, le livre inconsultable. A terme, le papier sera percé par les moisissures

A partir du moment où les moisissures sont apparues sur un livre dans un magasin, elles vont se développer très rapidement dans le reste du magasin. L'intégralité du magasin devra donc être au minimum surveillé, au pire traité.

Une fois qu'un magasin est envahi, l'ensemble des autres magasins peut également être atteint très rapidement, sous l'effet des portes ouvertes et du passage du personnel (les spores « volent » dans l'air, le personnel en emporte ailleurs avec lui sans s'en rendre compte), et sous l'effet de la ventilation centralisée, les bouches de soufflage d'air vont être véhicules de l'épidémie. Parallèlement, un seul livre contaminé placé parmi des livres non atteints peut immédiatement contaminer l'ensemble des autres ouvrages.

La seule issue est ensuite la *désinfection des documents* à l'oxyde d'éthylène (mais attention, tous les ouvrages ne peuvent pas y passer sans dégradations : attention notamment aux manuscrits sur parchemin, aux manuscrits décorés, aux reliures à décor, aux photographies anciennes (tirages sur papier ou films), et la *désinfection des locaux*, indispensable avant de remettre toute collection saine ou désinfectée.

2.2.2. L'incendie

Le feu est également considéré comme le fléau naturel des bibliothèques, parce que le papier brûle bien et aussi à cause de quelques catastrophes qui ont marqué l'histoire, ancienne (la fameuse bibliothèque d'Alexandrie, si tant est qu'elle ait réellement brûlé) ou moderne (Saint-Pétersbourg, Sarajevo, Lyon, Weimar).

Si le feu survient moins souvent que l'inondation ou l'infestation, il ne s'agit pas d'un phénomène exceptionnel, et ses conséquences sont toujours graves s'il n'est pas combattu dès le début : flammes et fumée constituent un réel danger physique et imposent l'évacuation des locaux avant toute opération de sauvetage des collections ; elles provoquent souvent une panique générale qui entrave toute réaction ; elles obligent le personnel à céder la place aux pompiers, qui seuls peuvent l'autoriser à pénétrer dans la zone touchée et dont l'intervention, qui vise d'abord le sauvetage du bâtiment, ne ménage généralement pas les collections, copieusement arrosées d'eau.

Les bibliothèques sont des équipements très exposés aux incendies parce qu'ils abritent, en grandes quantités, des documents et des matériaux inflammables ou très sensibles à la chaleur : au papier traditionnel s'ajoutent les plastiques divers des films, négatifs photographiques, disques, disquettes ou cassettes, qui peuvent se déformer, fondre (parfois en dégageant une fumée toxique, comme le vinyle des disques noirs) ; sans compter les produits utilisés pour le nettoyage, etc... Si des volumes serrés sur des étagères ne se consomment pas facilement, même un feu de taille limitée peut leur causer des dommages sérieux, parce que les brûlures périphériques sont difficiles à restaurer (le papier brûlé, le cuir desséché sont très fragiles) et que la suie déposée par la fumée est très salissante et longue à nettoyer. Si le

sinistre prend de l'ampleur, les étagères métalliques peuvent se tordre sous l'effet de la chaleur, précipitant leur charge au sol. Et, bien sûr, collections et bâtiment peuvent disparaître complètement si l'incendie n'est pas maîtrisé à temps.

Selon des statistiques récentes, plus de la moitié des incendies survenus dans les bibliothèques seraient d'origine criminelle, œuvres de vandales ou de pyromanes attirés par la vulnérabilité de ce type d'établissement ; il faut certainement y ajouter une bonne part de négligence ou d'imprudence. D'où la nécessité d'une surveillance interne constante, complétée d'un système d'alarme anti-intrusion. Il est indispensable également de faire respecter quelques règles élémentaires de sécurité, telle l'interdiction absolue de fumer dans tous les locaux de la bibliothèque ou d'introduire une flamme nue dans les locaux (ne pas allumer de briquet lors d'une panne électrique par exemple).

Une autre des causes fréquentes d'incendie provient des bâtiments et des équipements, particulièrement des installations électriques, prises, fils, armoires : les courts-circuits sont la cause de multiples feux, qui se produisent toujours à l'endroit le plus faible de la ligne. Il convient aussi de vérifier l'état des paratonnerres et de leur liaison à la terre, d'entretenir les systèmes de détection et d'extinction, automatiques et manuels (obligatoires, de même que les portes coupe-feu), et de respecter quelques règles, comme le débranchement systématique –le soir– des cafetières, bouilloires, ou autres chauffages d'appoint. Une collaboration suivie avec les pompiers est nécessaire : ils peuvent aider à une expertise des risques, préciser les règles à observer en matière de sécurité, sensibiliser, voire former le personnel ; et, bien sûr, ils pourront agir plus efficacement s'ils connaissent déjà la disposition des lieux.

Attention également aux locaux « débarras », où l'on a tendance à stocker de nombreuses choses dont on ne sert pas ou plus, et qui peuvent fournir du combustible... (cf. Bibliothèque universitaire de Lyon).

Les incendies peuvent avoir fait l'objet d'une prévention (tout faire pour que les risques de déclenchement soient les plus minimes possibles). Surtout, par les conséquences qu'ils entraînent (extinction à l'eau par les pompiers), on peut retrouver exactement les mêmes risques que pour les inondations (livres mouillés, humides, envahis par les champignons) en plus, bien sûr, des livres brûlés.

2.3. Le plan d'urgence

La rédaction d'un plan d'urgence permet au mieux d'éviter un certain nombre de sinistres, au pire de minimiser les dommages subis par les collections.

Si aujourd'hui aussi peu d'établissements, au niveau français, ont rédigé leur plan d'urgence (en dehors de la BNF, seuls quelques BM, quelques BU, quelques services d'archives l'ont fait), c'est que malgré l'innombrable bibliographie internationale sur le sujet, il ne peut guère être proposé de plan type : la mise en forme et en œuvre d'un plan d'urgence est propre à chaque établissement, et doit être adaptée à ses spécificités et à ses collections particulières. C'est aussi que les difficultés sont réelles pour parvenir à finaliser ces procédures d'urgence. C'est pourtant l'une des missions majeures des responsables des collections. Il est en effet indispensable qu'un plan d'urgence soit rédigé dans toutes les bibliothèques à vocation patrimoniale, c'est-à-dire conservant des collections anciennes, rares ou précieuses, mais aussi tout type de collections à vocation de conservation (fonds régionaux, collections issues du dépôt légal, etc...) et pourquoi pas bien sûr aussi toutes les autres !

2.3.1. Objectifs du plan d'urgence

Les principaux objectifs du plan d'urgence sont :

- **la sensibilisation de l'ensemble des personnels aux différents risques (incendie, inondation, mais aussi tempête, glissements de terrain, accidents industriels...)** ;
- **la prévention des risques** d'incendie et d'inondation encourus par les collections, le but étant de tout faire pour que ces accidents ne se produisent pas ;
- **la prévision des interventions**, c'est-à-dire tout faire et tout préparer pour que, en cas de sinistre inévitable, les interventions soient possibles rapidement et facilement pour en éviter les conséquences les plus graves, et en minimiser les dégâts.

Le plan d'urgence aura tout intérêt à être préparé par au moins 2 personnes, bien sûr très motivées par la compréhension des enjeux. Pourquoi deux personnes ? Car ne nous leurrions pas, la tâche est rude, longue, parsemée d'embûches, parfois décourageante. Etre deux est important pour mettre toutes les chances de son côté pour la poursuivre jusqu'au bout.

2.3.1.1. SENSIBILISATION DU PERSONNEL

L'ensemble du personnel de la Bibliothèque est et doit se sentir concerné par la situation d'urgence (et pas seulement, par exemple, le personnel du service responsable des collections patrimoniales ou de conservation). Chacun se doit d'être vigilant à toute anomalie pouvant déclencher des conséquences graves en termes d'inondation ou d'incendie. De même, cette sensibilisation doit se diriger vers les personnels *des services techniques* de l'autorité de tutelle (ceux du génie climatique, les responsables de maintenance, de travaux divers, etc...)

Outre une information sur le type de système de détection et d'extinction, et, le cas échéant, celui de l'alarme inondation, la sensibilisation des personnels évoquera par exemple :

- l'exposé *des sinistres possibles* en bibliothèque : incendie bien sûr, mais plus souvent inondation, qu'elle soit naturelle ou technique ;
l'exposé *des risques encourus par les documents* : (cf, ce que je disais tout à l'heure).
- Il pourra être judicieux également d'expliquer à l'ensemble des personnels *les modes de traitement des ouvrages inondés et leur impact sur la bibliothèque, le personnel, les budgets* : les différents modes de séchage, la congélation, la lyophilisation, la désinfection des locaux, en insistant bien (photos à l'appui) sur le caractère catastrophique des conséquences, sur les livres eux-mêmes, mais aussi en matière de temps et d'énergie à dépenser par le personnel pour le traitement, et surtout (argument peut être encore plus fort pour les personnels des services techniques de l'autorité de tutelle) en matière financière, puisque les crédits à engager pour les divers modes de traitement dépassent très largement tous les crédits qu'on peut demander pour mettre en place un plan d'urgence et une prévision des sinistres.

2.3.1.2. PREVENTION

Parallèlement, les sinistres doivent faire l'objet d'une prévention (tout faire pour éviter le sinistre).

- Le système de détection incendie (SDI) et le système de mise en sécurité incendie (SMSI : le déclenchement de l'extinction) sont les premiers outils de prévention, du ressort des services techniques et des pompiers, tout comme les *visites techniques du bâtiment sous le regard de la prévention des sinistres* (entretiens des chenaux à la fin de l'automne, gouttières et autres huisseries, examen de l'ensemble du système électrique et transport de flux (eau, gaz, électricité), etc ...) qui doivent être orchestrées par la bibliothèque. Les *premières marques de prévention* à appliquer et faire appliquer par tous dans l'établissement sont simples : débrancher les appareils électriques le soir en partant (bouilloires, cafetières, radiateurs...), lutter contre la formation de "débarras"
- Il faut encore que le responsable sinistre à la bibliothèque puisse organiser chaque année (ou tout au moins le plus régulièrement possible) non seulement des *exercices d'extinction manuelle pour le personnel* (attention ces exercices sont payants car coûteux en matériel : il faut prévoir un budget en conséquence, mais il est de la responsabilité des directeurs de les organiser), mais aussi des *visites techniques du bâtiment sous le regard de la prévention des sinistres* : entretiens des chenaux à la fin de l'automne, gouttières et autres huisseries, examen de l'ensemble du système électrique et transport de flux (eau, gaz, électricité), etc...
- La prévention du ressort de la bibliothèque, c'est surtout aussi *surélever le premier niveau des rayonnages*, de façon à ce que les livres les plus bas par rapport au sol soient au moins à 8-10 cm de hauteur, et ceux dans TOUS les magasins.

3.2.1.3. PREVISION

La prévision quant à elle est un véritable travail de fond. Elle consiste en la rédaction d'un plan d'intervention. Le principe de base est de se préparer, avant le sinistre, à faire face en réduisant les pertes d'informations et en minimisant autant que possible les dommages et les conséquences.

La rédaction du plan d'intervention doit évoquer plusieurs aspects différents : l'aspect matériel, l'aspect humain, l'aspect collections. Cette phase de préparation doit également comprendre une réflexion avec les pompiers.

- **L'aspect matériel**

- La constitution du *matériel d'urgence* est probablement la première chose à prévoir et peut-être la plus facile. Il sera entreposé dans un ou plusieurs endroits à la fois sécurisé (pour éviter les vols préalables, plus fréquents qu'on ne pense) et faciles d'accès pour ceux qui en auront besoin le jour J. Il sera renouvelé à chaque intervention.

- Plusieurs bibliothèques ont opté pour le "Kit inondation" disposé dans chaque magasin conservant des collections prioritaires.

3 seaux, 3 serpillières, 3 balais-raquette de 25 cm de large, 3 éponges naturelles.
 1 rouleau de Sopalin
 1 lampe de poche, 1 lampe de poche frontale.
 Pochette plastique : Feuilles de papier, Crayons papier. plans « vides » des locaux.
 Un appareil photo jetable.

- Le reste du matériel (aspirateurs à eau, refouleur, polyane,...) pourra être entreposé ailleurs, sous clé, ainsi que celui qui servira à l'évacuation des livres : sacs congélation, papiers absorbants, caisses plastiques de transport, chariots, étiquettes, feutres indélébiles, cahiers...

-Il faudra prendre contact et lister, avec mise à jour régulière, les *entreprises de transports réfrigérés, et celles de congélation permettant d'entreposer autre chose que des denrées alimentaires*, ce qui n'est pas simple à trouver. Il ne faut négliger le temps passé à instruire cette phase : c'est évidemment dans ce genre de préparation aussi que la mutualisation des données au niveau local (archives, bibliothèques musées...) prend tout son sens.

- Il faudra encore avoir dressé la liste (et la localisation précise) des locaux disponibles, ou *locaux de repli*, pour le stockage des documents aux différents états : en cas d'inondation, on pourra avoir besoin de rayonnages dans des locaux non atteints par l'eau ou l'humidité, pour y entreposer des documents secs, par exemple. Là encore, une réflexion commune au niveau local (archives, bibliothèques, musées...) sera plus efficace, avec une procédure de mise à disposition de locaux sains pour stockage temporaire de collections patrimoniales.

○ **L'aspect humain**

- L'aspect humain donne les *consignes d'intervention* : le plan donnera des consignes claires, succinctes, d'intervention en cas de sinistre, et ce pour les différentes phases : découverte d'un incendie, découverte d'une inondation, organisation de l'évacuation, etc....

EXEMPLE DE CONSIGNES EN CAS DE DECOUVERTE D'UNE INONDATION :

- Stopper si possible la source de l'inondation, par exemple en coupant les arrivées d'eau générales ou particulières ;
- Couper l'électricité du local inondé ou de la bibliothèque ;
- Faire immédiatement un état des lieux général de tous les locaux pour se rendre compte de l'ampleur des dégâts, en faisant photos et croquis ;
- Commencer à aspirer l'eau avant l'arrivée des pompiers (car chaque minute compte) ;
- Appeler les services techniques (numéros de téléphone d'astreinte) pour faire baisser la température des locaux atteints ;
- Trier les livres mouillés, les livres secs et les livres humides en utilisant pour cela des locaux libres repérés, dans l'établissement ou éventuellement à l'extérieur ;
- Faire la liste des types de documents qui peuvent être ou ne doivent pas être congelés, lyophilisés, et ce qui doit ensuite être séché traditionnellement (cuirs et parchemin).

- L'un des points phares du plan d'intervention sera de constituer une *liste des volontaires* pour une intervention d'urgence par exemple en dehors du temps de travail (le sinistre surviendra toujours un dimanche soir, ou une veille de 15 août...), et d'en consigner les numéros de téléphone (personnels & portables). Le jour J, la *pyramide téléphonique* sera à mettre en œuvre : la personne découvrant le sinistre ne doit avoir à prévenir qu'une seule personne de la liste des volontaires (+ les pompiers, + la direction de la bibliothèque), celle-ci prenant le relais pour prévenir les autres. Cela implique que chaque volontaire dispose systématiquement (c'est-à-dire à son domicile) de la liste des numéros de téléphone mise à jour des autres volontaires.

- Les premiers arrivés sur les lieux doivent savoir *comment réagir* en cas d'inondation, (puisqu'en cas d'incendie, le personnel n'aura pas accès aux locaux), notamment en commençant par faire immédiatement un *état des lieux*. Ils auront également une bonne connaissance des locaux, et notamment des emplacements des coupures générales de flux (eau, gaz, électricité), mais aussi des collections à sauver en priorité (cf. infra), les lieux de stockage du matériel d'urgence et de son utilisation, et enfin l'emplacement des locaux de repli.

- L'aspect humain consiste également à pouvoir constituer rapidement, in situ, lors du sinistre, une *équipe efficace d'intervention*, où d'ailleurs la hiérarchie ne sera pas forcément la même que celle de d'habitude. Il faudra prévoir, en fonction du personnel présent ce jour-là, des personnes pour différents rôles : pour extraire les documents des rayonnages, les mettre en caisse, les transporter, les trier, les surveiller, assécher les locaux, accueillir les pompiers, être chef d'équipe, etc.... On aura tout intérêt à avoir organisé de temps en temps *des exercices de simulation*, pour que chacun puisse être à même de savoir comment agir, comment manipuler les documents inondés sans les endommager davantage. Le degré de stress, générateur d'erreurs, sera bien moindre le jour J s'il ne s'agit pas d'une situation complètement inédite.

- L'équipe d'intervention aura été formée à la *manipulation très spécifique des documents mouillés*; et aux étapes de *préparation à l'évacuation* (savoir ce qui peut être congelé, lyophilisé, ce qui ne peut pas l'être, savoir comment procéder exactement...) afin d'éviter les risques de confusion, perte de documents...

- Il faudra aussi avoir anticipé un minimum la phase de 2^{ème} intervention (traitement des livres humides ou faiblement mouillés ; traitement des documents fortement mouillés, traitement des documents atteints par les moisissures ; traitement des locaux).

○ L'aspect collections

Le travail le plus difficile sera sans doute la *liste des collections à sauver en priorité* : il est d'ailleurs probable qu'il ne faille pas commencer par cette phase dans la préparation du plan d'urgence. Sachant en effet que le bibliothécaire aura tendance à vouloir tout sauver, alors qu'un sinistre majeur ne pourra sans doute laisser le temps de sauver seulement quelques pièces, cet exercice sera particulièrement « douloureux ». Mais la situation peut faire qu'il ne puisse être envisageable de sauver les 20 000 volumes d'une réserve, par exemple ; si le bibliothécaire n'a pas fait son choix en avance de phase, le hasard se chargera de faire le sien... et le résultat ne sera forcément pas scientifique... La coordination régionale ou locale là aussi prendra tout son sens, notamment entre bibliothèques (municipales, universitaires, et avec les différents services d'archives).

Une liste d'une *cinquantaine de pièces par local* paraît le maximum de ce que les pompiers pourront évacuer en cas d'incendie. Se posera ensuite la question du

repérage : les pompiers devront agir vite, sans s'encombrer bien sûr d'une liste de cotes, qui ne leur dira rien, mais avec des repères visuels clairs et visibles malgré la fumée épaisse. Repères qui ne doivent pas pour autant être un guide pour les voleurs !!!

Ce plan d'intervention complet devra être régulièrement réactualisé, être lu 2 fois par an, conservé à la fois dans leur bureau et chez elles, par toutes les personnes volontaires pour figurer sur le tableau des appels d'urgence ;

- **La prévision avec les pompiers**

La bibliothèque dépend d'un centre de secours particulier. Les rédacteurs du plan d'intervention auront tout intérêt autant de fois que nécessaire à organiser des visites pour toutes les équipes de pompiers qui seront potentiellement amenées un jour à intervenir, afin que les différents accès du bâtiment, les locaux, les couloirs, les salles prioritaires, le système de repérage des œuvres à sauver d'urgence leur soient choses connues.

Les pompiers demanderont également à trouver à leur arrivée sur les lieux le jour J, dans un local déterminé en concertation avec eux, le plan détaillé des locaux avec les points de coupure d'eau, de gaz, d'électricité ; la localisation des "trésors", la liste du personnel à appeler d'urgence etc.....

Une telle visite permettra également de sensibiliser l'ensemble des équipes de pompiers au caractère précieux des collections patrimoniales en leur montrant quelques-unes des pièces majeures qu'ils devront protéger (ils ne s'attendent généralement pas à trouver autre chose que des livres courants dans une bibliothèque) ; et au fait que l'eau est le pire ennemi des livres. Par cette sensibilisation, ils seront à même de prévoir et de mettre en place d'autres moyens d'intervention que la projection massive d'eau à proximité des magasins à protéger.

Travailler en amont avec eux, réaliser un plan "ETARE" paraît être l'une des clés d'une intervention de protection efficace, laissant le moins de champ possible au hasard et à ses conséquences néfastes.